



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-HGM-292

Déposé le : 28.2.2017

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Comment récupérer des prestations sociales perçues indûment lorsqu'un étranger condamné retourne dans son pays ?

Question posée

Un escroc étranger, condamné par la Justice dans notre pays, a laissé une ardoise importante à l'aide sociale vaudoise. Il est reparti pour son pays qui n'extrade pas ses ressortissants, sans avoir exécuté sa peine en Suisse. Existe-il entre la Suisse et des pays étrangers des procédures de récupération des montants de l'aide sociale perçus indûment ?

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :